

Présent(e)s : Jean-Michel FLET, Freddy HAULTCOEUR, Frédéric CROUTELLE, Christelle CAVILON, Armand CALIPPE, Claude EECKHOUT, Romain CAUCHON, Gérard PARAISOT

Absent(e)s excusé(e)s : Carole LEMATTRE pouvoir à Claude EECKHOUT
Vanessa FREROT pouvoir à Jean-Michel FLET
Marie-Christine CRUZEL pouvoir à Armand CALIPPE
Coralie DAMONEZ pouvoir à Romain CAUCHON.
Audrey DELMOTTE pouvoir à Gérard PARAISOT.
Elodie TERRY pouvoir à Christelle CAVILLON.

Absent : François HEDOUIN.

Désignation du secrétaire de séance => M. HAULTCOEUR Freddy

CR dernière réunion du conseil : Le compte rendu est validé à l'unanimité sans modification

1. Délibération subventions pour travaux sur la salle des fêtes.

Le conseil a validé la rénovation de la salle des fêtes et autorisé le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour ce projet.

Les subventions demandées auprès de l'état, DETR et DSIL demande des délibérations spécifiques par le Conseil Municipal.

Le cout du projet dans sa globalité est de 433 640€.

Il est sollicité les demandes de subventions auprès de l'état suivantes :

DETR, rénovation thermique :

Cout éligible : 250 145.23€ HT

Demande de subvention à hauteur de 35 % soit 87 550.83€HT

DETR accessibilité PMR

Cout éligible : 96 649.52€ HT

Demande de subvention à hauteur de 20% soit 19 329.90€HT

DETR défense incendie

Cout éligible : 32 420.25€

Demande de subvention à hauteur de 25% soit 8 105.06€

DSIL, rénovation énergétique

Cout éligible : 433 640€ HT

Demande de subvention à hauteur de 20 % soit 86 728€HT

FOND VERT, rénovation énergétique

Cout éligible : 250 145.23€ HT

Demande de subvention à hauteur de 30 % soit 75 043.57€HT

Cout total de l'opération	433 640,00 €	Taux sur l'ensemble du projet
DETR, rénovation thermique : Cout éligible : 250 145.23€ HT Demande de subvention à hauteur de 35 % soit	87 550,83 €	20,19%
DETR accessibilité PMR Cout éligible : 96 649.52€ HT Demande de subvention à hauteur de 20% soit	19 329,90 €	4,46%
DETR défense incendie Cout éligible : 32 420.25€ Demande de subvention à hauteur de 25% soit	8 105,06 €	1,87%
DSIL, rénovation énergétique Cout éligible : 433 640€ HT Demande de subvention à hauteur de 20 % soit	86 728,00 €	20,00%
FOND VERT, rénovation énergétique Cout éligible : 250 145.23€ HT Demande de subvention à hauteur de 30 % soit	75 043,57 €	17,31%
FOND D'APPUI AUX COMMUNES Cout éligible : 390 667,25€ Demande de subvention à hauteur de 28 % soit	70 040,66 €	16,15%
Reste à charge sur le budget communal Soit 20,03%	86 841,98 €	20,03%

Après en avoir débattu, le conseil Municipal valide le plan de financement des travaux de la salle des fêtes à l'unanimité.

2. Délibération au $\frac{1}{4}$ des dépenses prévues en investissement au BP2023

Il est rappelé que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

3. Adhésion de la Communauté de Communes du Vimeu à la FDE80

Le conseil communautaire devant adhérer à la FDE, les conseils municipaux sont amenés à délibérer dans les trois mois, pour l'approbation des changements de statuts de la communauté de communes afin qu'elle puisse adhérer à la FDE de la Somme.

Le Conseil accepte à l'unanimité le changement de statuts de la communauté de communes pour adhérer à un syndicat mixte.

4. Procédure de récupération des concessions abandonnées au cimetière de Bouillancourt sous Miannay

La procédure de récupération des concessions abandonnées au cimetière de Bouillancourt arrive à son terme => avril 2024.

Il est constaté à ce jour l'abandon de 25 concessions.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la validation manifeste d'abandon de ces concessions.

L'arrêté sera affiché au cimetière de Bouillancourt sous Miannay et en Mairie de Moyenneville pour une période d'un mois à compter de sa validité.

A l'issue de cette période, lesdites concessions seront considérées totalement abandonnées et le Conseil Municipal aura la possibilité de les récupérer par voie de délibération.

Le conseil Municipal, après en avoir débattu, valide l'abandon manifeste de 25 concessions dans le cimetière de Bouillancourt sous Miannay à l'unanimité

5. Travaux école de Moyenneville

- Il est rappelé l'état vieillissant de la couverture du bâtiment des classes le long de la salle des fêtes. Les tuiles sont poreuses et s'effritent.

Avec la prévision des travaux sur la salle polyvalente il est peut-être souhaitable d'envisager des travaux avant ce grand chantier.

Des couvreurs ont été sollicités pour établir des devis.

Les demandes ont été formulées comme suit :

1 devis pour la réfection « urgente » de la face nord de la toiture, côté salle des fêtes

1 devis pour la réfection totale de la toiture, hors préau.

A ce jour un seul professionnel a répondu (période après tempêtes). Nous attendrons les réponses des deux autres avant de dévoiler les montants.

- L'état de surface de la cour d'école a été signalé dangereux lors du dernier conseil d'école.

Une entreprise de TP a été sollicitée pour examen et chiffrage des travaux nécessaires à la réfection de la cour d'école.

Les chiffres sont les suivants :

Remise en état de la cour d'école pour 450m² => 22 094,8€ HT

Option remise en état sol du préau pour 95m² => 12 902€ HT

Il est opportun de réfléchir à cette remise en état.

La configuration actuelle de la cour d'école n'est-elle pas à revoir ?

Ne faut-il pas apporter de l'ombrage et de la verdure dans cette espace de récréation ?

L'imperméabilisation total du sol est-elle une bonne solution ?

Le Maire propose que les commissions scolaires et périscolaires ainsi que la commission aménagement se réunissent afin d'étudier cette réfection.

6. Commission d'appel d'offre

Une commission communale permanente d'appel d'offre a été constituée le 09/06/2020 pour l'ouverture des plis des travaux de la rue de Gamaches, composée comme suit :

Titulaires

- Cauchon Romain
- Calippe Armand
- Flet Jean-Michel

Suppléants

- Croutelle Frédéric
- Haultcoeur Freddy
- Eeckhout Claude

Le projet d'aire de jeux verra l'ouverture des plis le 12/02/2024 à 17h30

Une deuxième réunion sera programmée la semaine du 19 au 23/02/2027, toujours 17h30, pour la lecture de l'analyse du cabinet LATITUDE et l'attribution

Convocation à suivre

7. Convention Fourrière

Il est rappelé à l'assemblée l'obligation de fourrière communale pour les animaux errants, recueilli sur le territoire.

Cette obligation contraignante peut-être remplacée par une convention avec un refuge ou fourrière en place.

Il est proposé de renouveler la convention qui lie la commune de Moyenneville et le refuge de Oisemont pour l'accueil des animaux errants sur le territoire. (Exemplaire de la convention joint)

Cette convention est validée par le paiement d'une cotisation à l'habitant.

Pour l'année 2024 la cotisation est fixée à 1€ par habitant soit, pour la commune de Moyenneville la somme de 720€.

La proposition de convention avec le refuge de Oisemont est validée à l'unanimité

8. Attribution du bois des arbres abattus au cimetière de Moyenneville

Par délibération lors du dernier conseil municipal, un appel à intérêt pour la récupération du bois des tilleuls abattus pour les travaux de parking a été lancé.

Deux réponses ont été déposées en Mairie.

Une le 11 janvier 2024 pour un prix au m³ de 17€

Une le 18 janvier 2024 pour un prix au m³ de 22€

Considérant la deuxième offre arrivée hors délai car demandée après le 12 janvier, il est proposé au conseil de retenir la première offre à 17€ le m³.

Rappel :

- Le débit des arbres devra être fait dans les meilleures conditions pour ne pas détruire la surface enherbée.
- Le chargement du bois se fera dans ces mêmes conditions
- La mesure du bois récupérée se fera à chaque enlèvement.
- Le terrain sera rendu propre, débarrassé de tout déchets provenant de l'arbre et du travail de débit.
- Date limite au 31 mars pour la fin du chantier.

9. Achat de terrain

Il est rappelé que le PLU de la commune de Moyenneville a mis en place des espaces réservés pour le développement futur de l'urbanisme ou pour des ouvrages à entretenir ou à venir.

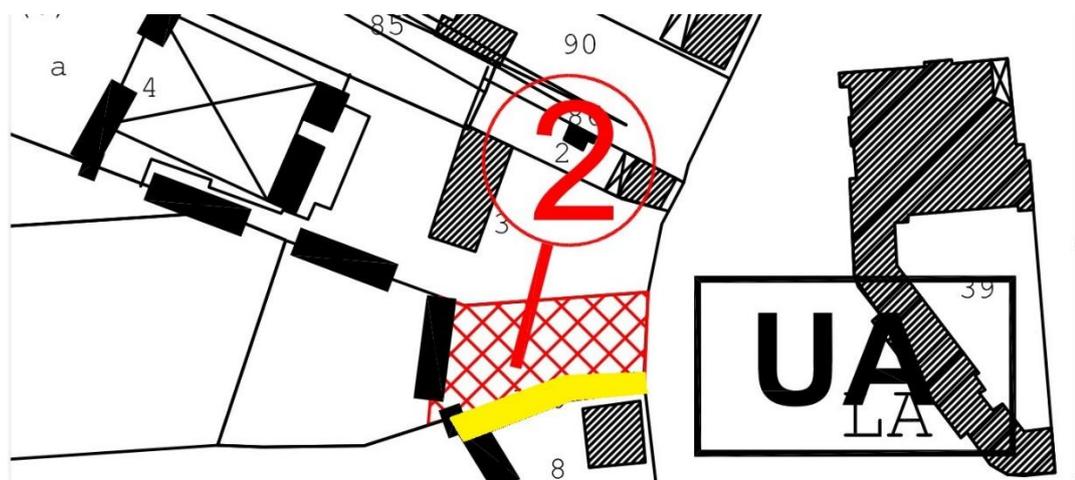
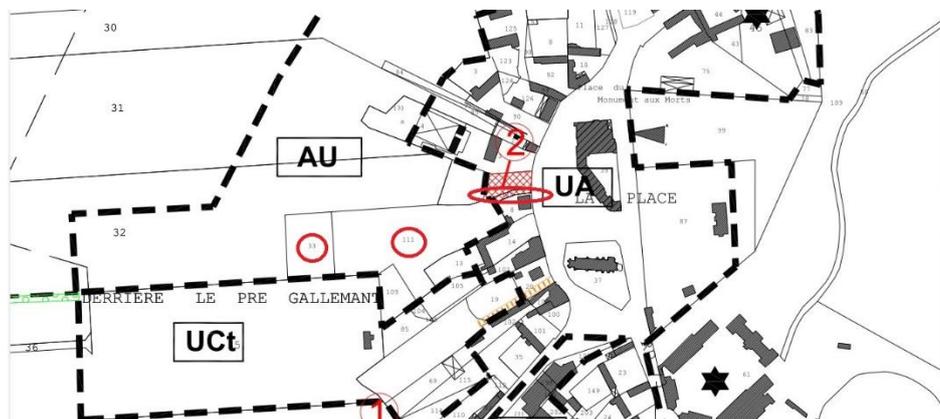
La commune peut, par l'inscription de ces zones dans les plans de zonage, acquérir dès qu'elle le souhaite ou dès que ces aires sont mises à la vente, ce qu'elle a déjà fait pour l'emplacement réservé rue de Miannay.

Trois parcelles sont en vente au centre du village de Moyenneville. Parmi ces parcelles, la ZP110 est incluse dans un emplacement réservé du PLU, N°2.

Il est donc proposé au conseil municipal d'acquérir cette parcelle aux conditions de la vente en cours, environs 0.45€/m² plus les frais afférents à cet achat.

La surface cadastrale de la parcelle est de 90m².

Il est également proposé au Conseil Municipal de laisser un droit de passage au futur acquéreur des parcelles ZP 33 et ZP 111.



L'achat de cette parcelle inscrite dans un emplacement réservé du PLU communal est validée à la majorité, 12 pour, 2 abstentions.

Questions diverses et informations.

1. Chiffres de la Gendarmerie Nationale pour le territoire de la commune de Moyenneville => Document joint.
2. Chiffrage en cours pour la vidéo surveillance de l'aire de jeux au stade.
3. Passage à la fibre. Des devis sont demandés auprès d'Orange pour le passage à la fibre au secrétariat de mairie. Il est également demandé une ligne dédiée pour l'école et une possibilité de WiFi à la salle des fêtes.
4. L'épisode neigeux du mois de janvier a fait ressortir le matériel de sablage. Vieillissant, l'épandage n'est pas régulier et très dispersé. Une inscription aux investissements 2024 sera proposée pour renouveler cet appareil.
5. Beaucoup de dégâts sur les guirlandes du sapin près de l'église. Il faudrait peut-être repenser cette décoration de fin d'année.

Tour de table :

- Christelle CAVILLON => Quelles mesures va-t-on prendre pour la vitesse excessive des véhicules dans les rues ?
 - Sens de circulation ? « Stop » rue d'Ercourt par exemple.
 - Ilot Sur les côtés ?
 - Ce problème est présent dans toutes les rues, même Chemin des près, une des plus petites rues de la commune ! Même à Bienfay !

La première mesure sur ce sujet est une mesure du trafic dans les rues de Béhen et René DUFESTEL.

Au résultat des mesures, l'orientation des aménagements pourra être étudié.

L'analyse est déjà commandée.

Il est quand même regrettable de voir des comportements irresponsables sur la route et plus encore dans les villages. Ces inconsciences vont faire dépenser des sommes, probablement importantes, pour pallier les non-respects du code de la route.

- Claude EECKHOUT => Surveiller l'état de propreté du carrefour rue des sources, plusieurs signalements de saleté par suite des travaux dans ce secteur
Tas de broyage au stade, ou en est l'entreprise ? Pas de nouvelle à ce jour !

Pas de nouvelle !

- Armand CALIPPE => Pouvons-nous être averti des décès sur la commune ?
 - Diffusion au conseil des décès
- Romain CAUCHON => Tranchée de traversée de rue au carrefour de la rue des Sources à signaler au SIAEP.
-

Fin de séance : 21h14